



REGLEMENT INTERIEUR

De

L'ECOLE SAINTE THERESE-LISIEUX

Nous souhaitons que les élèves accueillis s'accomplissent dans toutes les dimensions de leur personne et puissent s'épanouir à travers la transmission de valeurs évangéliques, du bien vivre ensemble ainsi que par une pédagogie s'inspirant des principes de Maria MONTESSORI.

I – REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES FAMILLES :

1/ Horaires :

Être à l'heure est une marque de respect pour son travail et pour celui des autres, un apprentissage à la vie professionnelle future ; aussi nous demandons de bien vouloir respecter les horaires suivants :

Matin : 8h30 – 11h45

Après-midi : 13h30 – 16h30

Les enfants ont la possibilité de rentrer dans leur classe dès 8h15 (côté cour) pour les classes élémentaires.
Les enfants des classes maternelles sont accompagnés dans leur classe à partir de 8h15.

Sorties : à 11h45 et à 16h30

Les enfants du CP au CM2 sont accompagnés par leur enseignant au portail de l'école.
Les enfants de maternelle sont récupérés par les parents ou personnes autorisées dans leur classe.
Après 12h10, les enfants non récupérés sont dirigés vers la cantine.
Après 16h45, ils sont dirigés vers la garderie ou l'étude.

Le stationnement devant l'école est interdit.

2/ Contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaire :

Toute absence : journée, demi-journée ou activité organisée pendant le temps scolaire doit être signalée au préalable ou au plus tard le jour même auprès du secrétariat. Elle doit être justifiée par écrit sur le cahier de liaison ou via « école directe » ou par un certificat médical.

Rappel : selon l'article R 131.5 du code de l'Education, les vacances prises sur le temps scolaire ne sont pas un motif légitime d'absence.

3/ Garderie :

Le matin de 7h15 à 8h15 : salle polyvalente au fond de la cour. Les enfants sont obligatoirement accompagnés.
Le soir de 16h45 à 19h : salle polyvalente ou sur la cour.
Tout élève perturbateur peut être exclu momentanément ou définitivement de la garderie.

4/Etude surveillée :

L'étude est un service proposé aux parents qui travaillent et qui ne peuvent récupérer leurs enfants à 16h30.
De 16h45 à 17h30 pour les élèves des classes élémentaires. **Le contrôle du travail du soir reste sous la responsabilité des parents.** Les CP intégreront l'étude après les vacances de la Toussaint.
Les enfants peuvent être récupérés seulement à partir de 17h15. Tout élève perturbateur peut être exclu momentanément ou définitivement.

5/ Catéchèse :

Votre enfant est inscrit dans une **école catholique**. Il reçoit dans chaque classe un éveil religieux.
Le catéchisme a lieu sur le temps scolaire pour les CE2, CM1 et CM2 inscrits (cf bulletin d'inscription). Pendant ce temps, les autres bénéficient d'un temps de culture religieuse.

6/ Vêtements :

Les vêtements **doivent être marqués** au nom de l'enfant. Les vêtements ou objets trouvés non récupérés en fin de chaque période sont donnés à une association.

7/ Sécurité :

L'école étant un lieu public, la consommation de cigarettes est interdite aux abords de l'établissement et sur la cour de récréation.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, tous les animaux (même portés) ne sont pas admis dans l'école.

Il est interdit d'introduire dans l'école des objets dangereux ainsi que des objets de valeur (**portables**, jeux électroniques, bijoux, ...).

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'établissement sans autorisation écrite des parents même accompagné d'un grand frère ou grande sœur mineur.

Un système de contrôle de la porte d'entrée a été installé et renforcé en raison **du plan Vigipirate**.

8/ Hygiène-santé :

Les pratiques d'hygiène sont exigées. Un contrôle régulier du cuir chevelu des enfants permet d'éviter toute prolifération des poux.

Toute maladie contagieuse doit être signalée.

Aucun médicament ne sera administré par le personnel de l'école sans P.A.I. ou autorisation particulière.

9/ Cantine :

Les enfants doivent être respectueux envers leurs camarades et le personnel.

En cas de comportement difficile, une exclusion peut être envisagée (cf le règlement de cantine).

L'inscription exceptionnelle à la cantine doit être signalée par écrit à l'enseignant(e) au plus tard le matin avant 9h.

10/ Respect :

Des personnes : l'élève obéit à tous les adultes de l'école (**enseignants et personnel**). En toute circonstance, il aura une attitude et un langage corrects envers eux. Chacun s'efforcera de vivre dans le respect de l'autre.

Du matériel : le matériel mis à disposition par l'école doit être respecté.

Des lieux : les élèves contribuent au maintien de la propreté dans l'école.

Toute dégradation sera sanctionnée et à la charge des parents.

La tenue : une tenue et un comportement décents sont exigés aussi bien en classe que sur la cour. De plus, une tenue adaptée aux activités sportives est exigée.

11/ Sanctions : (cf art 15 du code de vie scolaire ci-dessous)

12/ Interventions des parents : L'intervention des parents dans la cour auprès des élèves est interdite. Les conflits entre élèves seront gérés par le personnel adulte de l'école et/ou par les « élèves médiateurs » formés. Les élèves et leurs familles doivent s'interdire tout comportement qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et à tout adulte intervenant ainsi, qu'au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

13/ Relations parents-enseignants :

Une réunion de rentrée a lieu dans chaque classe en début d'année. Deux temps de rencontres sont prévus pour faire le point avec l'enseignant(e) de votre (vos) enfant(s) en janvier et juin.

Le cahier de liaison, ou la pochette en maternelle, et la plate-forme « école directe » vous permet d'établir un lien avec l'école : informations, demande de rendez-vous, justificatif d'absence, ...

13/ La confiance :

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves.

Vous trouverez d'ailleurs parmi les documents à rendre signés à l'école, **la Charte de Confiance** qui montre que vous adhérez pleinement à ce contrat de confiance avec l'école.

II- RÈGLEMENT INTÉRIEUR A DESTINATION DES ÉLÈVES : CODE DE VIE SCOLAIRE

1. Dès que tu as franchi le portail de l'école, nous sommes responsables de toi. **Tu ne dois pas ressortir sans autorisation.** N'oublie pas ta carte de sortie si tu es autorisé à sortir seul.
2. Dès que ton enseignant est prêt à t'accueillir ou que la sonnerie retentit, tu te mets en rang dans le calme et tu rejoins ta classe. Le soir, **fais ton cartable avec soin** et vérifie que tu n'as rien oublié car tu ne dois pas retourner dans la classe sans autorisation et tu éviteras de déranger quelqu'un pour t'accompagner.
3. L'école est un lieu de vie où tu passes beaucoup de temps. Il est important que tu respectes ce lieu pour qu'il reste agréable pour tous. Aussi, tu dois prendre soin de toute chose, dans la classe, sur la cour, dans les sanitaires. Les papiers : à la poubelle ! Pas de chewing-gum ni de sucette à l'école. Si tu salis ou abîmes par négligence, tu nettoies et tu ré pares. **Tu dois respecter le travail des personnes qui entretiennent l'école.**
4. Tu viens à l'école avec une tenue simple et adaptée à la vie scolaire. Les jupes et shorts très courts, dos nus et tongs ne sont pas permis à l'école. Pour ta sécurité, porte des sandales qui tiennent l'arrière du pied. Pour les cours de sport, tu dois avoir une tenue adaptée (tee-shirt, survêtement et chaussures de sport). Les dispenses de sport devront être justifiées par un certificat médical ou un mot de tes parents.
5. Tu prends soin de tes vêtements, du matériel mis à ta disposition, de ton cartable, de celui des autres. Tu te laves les mains **en arrivant à l'école**, en sortant des toilettes et avant le repas. Tu te comportes correctement dans les toilettes et tu ne gaspilles pas l'eau, le savon et les essuie-mains.
6. Si tu perds ou si tu trouves un objet ou un vêtement, tu en parles à un adulte. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. N'apporte pas d'argent ou d'objets de valeur à l'école : tu éviteras bien des ennuis ! **Les téléphones portables sont interdits ainsi que tout objet électronique.**
7. La récréation est faite pour se détendre et vivre ensemble. **Sur la cour, évite les jeux dangereux qui peuvent blesser** (se bousculer, se porter...).
8. La violence et la grossièreté ne sont pas acceptables à l'école comme partout ailleurs. **Tu dois savoir te contrôler, et régler un conflit en dialoguant avec l'aide d'un adulte.** Si tu te montres violent ou grossier, tu dois t'attendre à être sanctionné.
9. En cas d'accident, de malaise ou de dispute, tu préviens l'adulte le plus proche. Si tu t'es blessé, on te soignera.
10. Tous les adultes de l'école sont là pour s'occuper de toi. **Comme ils te respectent, tu dois les respecter.** Tu es poli(e) et attentif(ve) à ce qu'ils te demandent. Pense à dire « bonjour », « s'il vous plaît », « au revoir », « merci ». Ce sont des mots simples qui rendent la vie plus agréable pour tous !

- 11.** Aux entrées et aux sorties – et partout ailleurs – tu rencontres des adultes, des enfants parfois plus petits que toi. Alors, **fais attention aux autres**, ne passe pas devant tout le monde, et sache t’excuser pour une maladresse.
- 12.** Si tu déjeunes à la cantine, tu te souviens que des personnes ont mis tout leur savoir-faire pour préparer ton repas et te satisfaire. Tu t’installes dans le calme, les mains propres, tu es poli avec le personnel, tu évites de gaspiller, tu goûtes ce qu’on te sert et tu débarrasses quand c’est ton tour. Le repas doit rester un moment de plaisir pour tous.
- 13.** Si tu déjeunes à la maison, tu ne reviens qu’à **13h15** à l’ouverture du portail.
- 14.** Tu prends soin d’avoir toujours avec toi ton cahier de liaison et de le montrer à tes parents chaque fois qu’il le faut. Ils le signeront chaque fois que c’est nécessaire.
- 15. Il t’est demandé de bien connaître et de respecter toutes les règles que tu viens de lire.** Si tu oublies ou que tu ne respectes pas ces règles, les adultes sont là pour te les rappeler, ou te les faire relire. Si malgré les rappels et le dialogue avec les adultes tu négliges de les respecter, tu recevras une sanction adaptée.

Système d’évaluation du comportement

Maternelle (PS – MS - GS)	Élémentaire (du CP au CM2)
<p>PS : système des bons ou mauvais choix</p> <p>MS et GS : système des soleils ou nuages</p>	<p style="text-align: center;">Échelle du comportement</p> <p>Les sanctions portent sur le travail et la discipline. Elles se veulent réparatrices. Elles peuvent prendre différentes formes en fonction de la gravité de ce qui est reproché à l’élève.</p> <ul style="list-style-type: none"> - avertissement oral - remarque écrite sur le cahier de liaison - punition écrite - tâches réparatrices (nettoyage, ramassage des papiers, ...)